



**MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
ET DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 12 juillet 2023

Signature de l'avenant à l'accord de filière « Chêne » Les acteurs s'engagent pour valoriser les ressources françaises en chêne

Notre forêt détient une ressource stratégique qu'est le bois, matériau renouvelable permettant de décarboner l'économie et valorisant nos territoires et des savoir-faire industriels.

Le 17 février 2022 était signé un accord de filière « chêne » pour renforcer la cohésion de la filière autour de la ressource chêne, alors que la France en est le premier producteur européen. Fort des résultats déjà obtenus, et afin de poursuivre sur la dynamique positive en place, Marc FESNEAU, ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire, a signé mercredi matin avec les acteurs de la filière un avenant prolongeant cet accord jusqu'à 2025.

Au service de nos objectifs de décarbonation de l'économie et de souveraineté, cet accord illustre la volonté et la capacité des acteurs de la filière forêt-bois à « faire filière ». Alors que les marchés internationaux du bois sont confrontés à des tensions, et dans la perspective d'une montée importante de la demande de bois liée au développement de l'économie bas-carbone, il s'agit de jouer collectif pour répondre à l'impérieuse nécessité de valoriser notre ressource localement tout en sécurisant l'approvisionnement de nos entreprises de première transformation qui investissent.

L'avenant signé aujourd'hui réunit, autour d'objectifs et de projets communs, l'ensemble des acteurs qui s'engagent notamment à maintenir l'objectif d'accroissement de la contractualisation, qui est la réponse structurelle à moyen terme, et à travailler à une méthode de révision des prix utile au développement et à la pérennisation de la filière.

De son côté, l'Etat s'engage à bonifier les aides qu'il a mises en place, notamment celles en cours dans le cadre de France 2030, de manière à accompagner les investissements dans les entreprises de transformation et le renouvellement forestier au regard des enjeux du dépérissement liés au changement climatique.

Ainsi, l'ensemble des acteurs s'inscrivent dans cet objectif du « faire filière » qui est indispensable à l'ambition de souveraineté portée par le ministère.

Pour Marc FESNEAU : *« Je salue la volonté des neuf signataires de poursuivre les efforts entrepris selon l'esprit constructif qui a prévalu tout au long de l'année 2022. Le chêne est une essence emblématique de la forêt française, il est indispensable de démontrer la capacité des acteurs à « faire filière » pour permettre de renforcer l'investissement, gagner en compétitivité, créer plus d'emplois et plus de valeur ajoutée sur le territoire national. La forêt est un atout dans sa capacité de décarboner notre économie. Les actions inscrites dans cet accord prolongé doivent pouvoir être menées jusqu'au bout pour porter leur fruit. L'Etat y apportera ses contributions. »*

Rappel chiffres clés de la filière chêne en France (source IGN 2022)

- Le chêne représente 40% de la surface forestière française métropolitaine, mais 27% du volume de bois vivant sur pied.
- Les chênes (pédonculé, rouvre, pubescent et vert) sont les essences les plus représentées (11% chêne pédonculé, 11% chêne rouvre, 4% chêne pubescent et 1% chêne vert) soit au total 27% du volume de bois vivant sur pied.
- La France est le premier producteur de chêne en Europe et le deuxième au niveau mondial derrière les Etats Unis et devant l'Ukraine.

Production :

- Bois d'œuvre de chêne : En 2021, la récolte de bois d'œuvre de chêne s'élève à 2,165 millions de m³ et est stable, voire en diminution par rapport aux années précédentes.
- Sciages de chêne : En 2021, la production de sciages de chêne s'élève à 641 milliers de m³ (+13 % par rapport à 2020), dont 138 milliers de m³ de chêne plot, 249 milliers de m³ de chêne avivés et 254 milliers de m³ de chêne autre.

Export en volume (source Agreste) :

- En 2022, 602 347 tonnes de bois rond de chêne ont été exportées depuis la France, soit +19% par rapport à 2021. 57% de ces exportations (en tonnes) sont faites hors UE.
- La France n'exportait avant 2014 que 105 000 à 120 000 m³ par an de grumes de chêne (soit environ 6% de la récolte commercialisée), ces exportations atteignent en moyenne 495 122 m³ par an sur la période 2014-2020 (soit 25% de la récolte commercialisée), abstraction faite de 2016 qui a été marquée par une diminution sensible de ces exportations en raison de la crise boursière et financière chinoise (exports 2016 : 400 276 m³).

Export en valeur :

- En 2022, la valeur des exportations des bois ronds de chêne s'élève à 119,2 millions d'euros, soit +58% par rapport à 2021. 63% de ces exportations (en valeur) sont faites vers des pays hors UE.

Contacts presse

Service de presse de Marc FESNEAU
Tél : 01 49 55 59 74
cab-presse.agriculture@agriculture.gouv.fr

Service de presse du ministère
Tél : 01 49 55 60 11
ministere.presse@agriculture.gouv.fr

Ministère de l'Agriculture
et de la Souveraineté Alimentaire
Hôtel de Villeroy
78 bis rue de Varenne
75007 Paris
www.agriculture.gouv.fr

@Agri_Gouv